

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180 (2021-2026)
de Marc Vonlanthen (PS), Sophie Delaloye (PS), Florian Müller (PS)
et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS)
intitulé: "Réaménagement de l'avenue Jean-Marie-Musy"**

En séance du 10 mars 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 180 (2021-2026).

Résumé du postulat

L'avenue Jean-Marie-Musy est une liaison routière transversale du quartier du Schoenberg, sise dans une portion jonchée d'immeubles à haute densité de population. Du point de vue de la mobilité, cette avenue est actuellement limitée à 50 km/h, deux voies de trafic bordées de pistes cyclables. Aucune autre mesure n'y est intégrée, ni pour la diminution du bruit, ni pour le ralentissement du trafic.

Pourtant, cette avenue n'assure aucune fonction importante de desserte du trafic et ne constitue pas un axe majeur de circulation. Il s'agit dans les faits d'une route de quartier qui sert - ou devrait servir - uniquement aux habitant·e·s des immeubles environnants à rejoindre leurs domiciles. Ainsi, rien ne justifie vraiment l'état actuel de cette avenue, ni du point de vue de la mobilité, ni du point de vue de l'aménagement du territoire.

Les auteurs·es du présent postulat demandent au Conseil communal de bien vouloir examiner la possibilité de réaménager l'avenue Jean-Marie-Musy pour la redimensionner à l'échelle d'une route de quartier à population mixte et dense. Les points suivants devraient, entre autres, faire l'objet de ce réaménagement avec pour objectif d'en faire un espace de vie de quartier:

Mesures de mobilité

- réduction de la limitation de vitesse à 30 km/h au maximum;
- opportunité d'intégrer une zone de rencontre sur l'ensemble ou la portion centrale de l'avenue;
- pistes cyclables plus larges et mieux délimitées de la partie centrale de l'avenue.

Mesures de réaménagement

- réduction de l'empreinte au sol de la route, par exemple en étudiant l'opportunité d'une voie bidirectionnelle ;
- étudier la possibilité de réaménager l'espace ainsi libéré notamment par des bordures végétalisées favorables à la biodiversité ou par des aménagements divers en faveur de la mobilité douce.

Construite dans les années 1960, cette avenue n'a depuis pas été adaptée à l'évolution du quartier du Schoenberg, ni en termes de la qualité de vie de la population établie aux environs, ni en termes des besoins en mobilité douce ou en espaces végétalisés de qualité. Les auteurs-es du présent postulat sont d'avis qu'un réaménagement de cette avenue, sous l'angle d'une route de quartier intégrant la mixité des usages, contribuera significativement à l'amélioration de la situation du quartier dans son ensemble.

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

L'avenue Jean-Marie-Musy est une route de desserte, mais elle constitue, d'un point de vue urbanistique, l'un des axes structurants de la ville de Fribourg, reliant différents lieux du quartier et zones commerciales, tout en desservant une ligne de transport public. À l'échelle du quartier, elle joue un rôle essentiel dans la mobilité, que ce soit pour les trajets domicile-travail, les déplacements scolaires ou l'accès aux commerces et services. L'avenue est également un espace public contribuant ainsi significativement à la qualité de vie et à l'attractivité du quartier. La Ville est consciente des enjeux liés à la sécurité, à la mobilité douce et à l'attractivité de l'espace public sur cette avenue.

Afin de mieux répondre aux enjeux contemporains dans ce quartier emblématique, la Ville de Fribourg, via son Service d'urbanisme et d'architecture, a lancé à l'automne dernier une étude sur les espaces libres du quartier du Schoenberg. Un groupement composé d'un architecte urbaniste, d'une architecte-paysagiste, d'un ingénieur en mobilité, de deux sociologues et d'un écologue a été mandaté pour établir un plan guide. L'objectif est de disposer d'une vision d'ensemble permettant, à court, moyen et long terme, la mise en place de mesures d'affectation ou d'aménagement des espaces publics et des espaces verts. L'étude doit fournir les bases nécessaires à la valorisation écologique et sociale de ces espaces, par un aménagement adapté et inclusif. L'avenir de l'avenue Jean-Marie-Musy sera également défini en fonction des résultats de cette étude.

2. Développement

Au regard des enjeux précités, le Conseil communal est favorable à la sécurisation et au réaménagement de cet axe. Toutefois, dans le cadre de la planification urbaine et des financements publics, la Ville doit prioriser les projets d'agglomération afin de garantir leur subventionnement par l'Agglomération et la Confédération. Ces priorités concernent en particulier des projets tels que le réaménagement du quartier de la Gare, du Bourg, la Transagallo, la rue de l'Hôpital ou encore la revitalisation de la Sarine.

En attendant un futur projet de réaménagement, la Ville de Fribourg prévoit actuellement plusieurs interventions sur l'avenue Jean-Marie-Musy en termes d'entretien et de mise en conformité des arrêts TP:

1. En lien avec les travaux prévus pour le chauffage à distance (CAD) et la réfection de la route (GCEE), la Ville va assainir aux normes LHand, les deux arrêts de transports publics "Musy 4" et "Musy 24". Ces travaux nécessiteront un léger calage des bordures au droit des arrêts, mais ne modifieront pas le fonctionnement de l'axe.
2. Le compartimentage de la route de la Heitera, actuellement bloqué par un recours, prévoit la suppression du carrefour giratoire "avenue Jean-Marie-Musy – route de la Heitera" et la construction de trottoirs traversants. Cette mesure améliorera également les continuités cyclables grâce au marquage au sol.

3. En lien avec la réfection de la route de Tavel, le carrefour à feux "route de Tavel – avenue Jean-Marie-Musy – route des Vieux-Chênes" sera amélioré, permettant un meilleur passage des flux de mobilité vers et depuis l'avenue.

D'un point de vue de la mobilité, une limitation à 30 km/h pourrait avoir du sens pour garantir plus de sécurité, moins de bruit et un trafic apaisé. Le Conseil communal, étant compétent depuis le printemps 2026 pour modifier la vitesse, pourrait envisager un abaissement, moyennant des mesures ponctuelles.

3. Conclusions

La Ville de Fribourg est consciente de la nécessité de sécuriser et de réaménager l'avenue Jean-Marie-Musy. Toutefois, la planification des ressources humaines et financières, ainsi que la priorisation des projets d'agglomération, ne permettent pas pour le moment de lancer les études sur la valorisation de cet axe. Des mesures d'entretien routier et quelques améliorations ponctuelles seront entreprises à court terme afin d'améliorer la situation. Aussi, une limitation de la vitesse indépendamment d'un projet d'aménagement va être étudiée.

Lors du développement du projet final, la population et les parties prenantes seront sollicitées pour définir, avec la Ville, les aménagements les plus pertinents et bénéfiques. La Ville reste déterminée à améliorer progressivement la qualité de ses espaces publics et la sécurité de ses axes urbains, en conciliant ambition locale et contraintes budgétaires.

Le postulat n° 180 est ainsi liquidé.